

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 104 (1978)  
**Heft:** 6

## Wettbewerbe

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Carnet des concours

### Nouvel immeuble administratif et siège de la Mobilière Suisse, Société d'assurances, à Berne

Au mois d'avril 1976, le corps électoral a entériné un contrat d'échange passé entre la Ville de Berne et la Mobilière Suisse, Société d'assurances et qui stipulait l'échange du bâtiment sis à l'angle de la Schwanengasse et de la Bundesgasse (actuel siège de la Mobilière et futur hôtel de ville) avec un terrain contigu situé au sud-ouest et délimité par la Bundesgasse, la Monbijoustrasse, l'immeuble des Entreprises électriques et la Sulgeneckstrasse.

La Mobilière s'est ensuite rendue acquéreur de l'immeuble Rösch au sud-ouest dudit terrain et elle dispose dorénavant d'une surface à bâtir de 8900 m<sup>2</sup> sur laquelle le contrat d'échange garantit la réalisation d'une superficie utile en plancher au-dessus du sol de 24 220 m<sup>2</sup> au minimum, soit plus de 800 places de travail.

Avant d'entrer dans la phase du concours proprement dit, l'on s'est livré à une étude détaillée compte tenu des objectifs et conditions ci-après de nature urbanistique, juridique et pratique.

Du point de vue urbanistique, il convient de noter que le nouveau complexe prend une importance particulière du fait même qu'il clôt l'espace compris entre la place Bubenberg et l'Hirschengraben. Cela admis, l'immeuble est censé constituer une solution architectonique continue, il doit permettre un éventuel agrandissement du futur hôtel de ville (environ 6000 m<sup>2</sup> de superficie utile en plancher au-dessus du sol) ; enfin, il doit prévoir une certaine ouverture vers le sud, direction Sulgeneckstrasse, entre la nouvelle partie de l'hôtel de ville et le nouvel immeuble administratif de la Mobilière. En outre, le nouvel immeuble devrait contribuer à l'animation d'un secteur urbain important (Bundesgasse-Hirschengraben-Monbijoustrasse) et, dans la mesure du possible, il devrait s'insérer harmonieusement dans le profil du quartier existant.

Quant à la conception architectonique du bâtiment, elle vise à assurer une exploitation économique et à garantir une sécurité maximale grâce à des zones de sécurité clairement définies et une distribution aussi fonctionnelle que possible.

Afin de trouver une solution optimale, un certain nombre d'architectes ont été invités à participer à un concours selon les normes SIA. Six bureaux d'architectes ont ainsi été invités, la plupart résidant à Berne. Le 19 janvier 1978, le jury a pris sa décision sous la présidence de M. F. Berger, ing. dipl., Berne, et avec la collaboration d'éminents architectes et urbanistes.

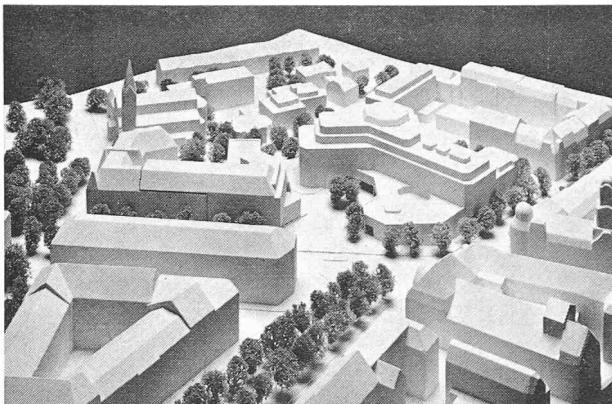
Résultats de ce concours (voir aussi ci-contre) :

*1<sup>er</sup> prix :* Moser + Suter S.A., architectes SIA, Berne. André Gaillard, René Favre + Jean Hentsch, architectes, Genève.

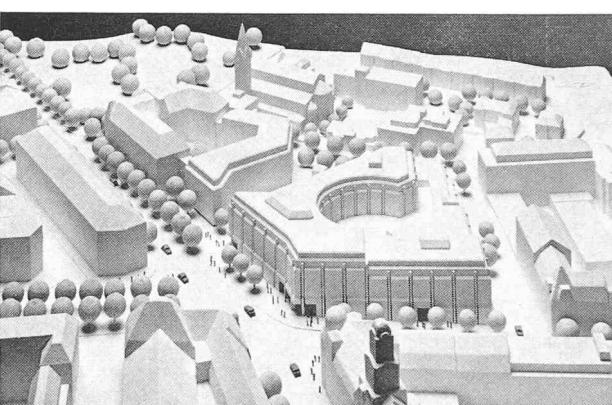
*2<sup>er</sup> prix :* Kissling + Kiener, architectes SIA, Berne. Krattinger + Meyer, bureau d'architecture, Berne.

*3<sup>er</sup> prix :* Hans + Reinhard Gret, architectes SIA/BSA, Berne. Ulyss Strasser, architecte dipl. BSA/SIA, Berne.

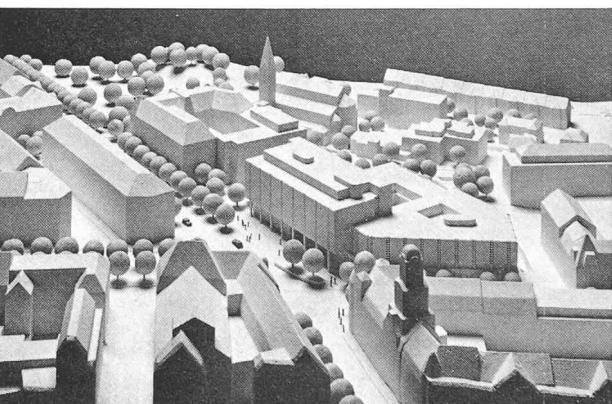
*4<sup>er</sup> prix :* Werner Stücheli, architecte BSA/SIA, Zurich. Suter + Suter S.A., Architectes et planificateurs, Bâle.



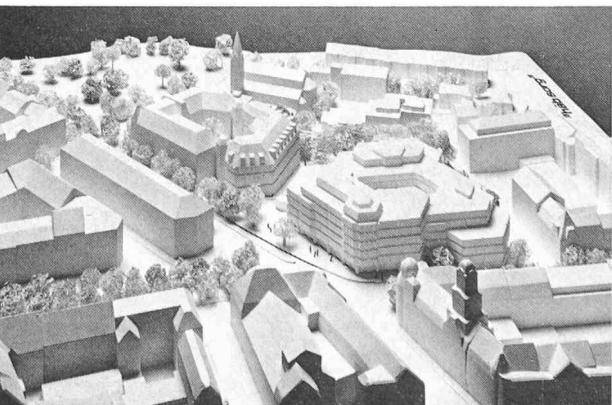
1<sup>er</sup> prix (Fr. 18 000.—).



2<sup>er</sup> prix (Fr. 17 000.—).



3<sup>er</sup> prix (Fr. 16 000.—).



4<sup>er</sup> prix (Fr. 14 000.—).

- 5<sup>e</sup> prix : Burckhardt + associés, architectes + planificateurs, Bâle.  
 Spörri + Valentin, architectes dipl. EPH/SIA, Berne.
- 6<sup>e</sup> prix : Itten + Brechbühl S.A., architectes SIA, Berne.  
 Paul Morisod + Eduard Furrer, architectes FSAI/SIA, Sion.

Le jury a pu constater que ce concours avait donné de précieux enseignements et que les quatre premiers projets pourraient déboucher sur un plan définitif après avoir fait l'objet d'études plus fouillées et d'une certaine adaptation. C'est ainsi que le jury a conseillé au maître de l'ouvrage de donner aux lauréats la possibilité de travailler à leurs projets.

Le maître de l'ouvrage s'est rallié à cet avis et les travaux de restructuration des projets primés devraient débuter ces prochaines semaines afin qu'ils soient prêts d'ici l'arrière-automne 1978.

## Divers

### Un concours va être organisé pour les pompes à chaleur en France

Un concours pour les pompes à chaleur, analogue à celui qui a eu lieu récemment pour les chauffe-eau solaires, sera lancé avant avril prochain et devrait entraîner de façon analogue une amélioration des techniques et un abaissement des coûts. Ce concours « pompes à chaleur » viendra épauler les efforts entrepris par l'Agence pour les économies d'énergie (AEE) dans ce domaine. Une enveloppe de crédits allant jusqu'à 7 millions de francs a d'ailleurs été réservée aux pompes à chaleur et à l'utilisation des rejets thermiques.

C'est ce qui vient d'être annoncé conjointement par le Ministère de l'industrie et par le secrétaire d'Etat au logement, à l'occasion d'un premier bilan dressé le 16 février sur les économies d'énergie dans l'habitat social. Au cours de cette rencontre, le délégué général de l'Union des HLM a fait le constat des actions engagées en 1977 dans ce secteur qui a conclu en avril dernier avec les pouvoirs publics un contrat d'économies d'énergie dont l'objectif est de réaliser un minimum de 15 % d'économies avant 1985. Dans ce cadre, des travaux d'amélioration thermique d'un montant supérieur à 300 millions de francs ont été effectués en 1977 dans les logements HLM existants. En outre, sur la base des travaux préparatoires réalisés en 1977, l'amélioration thermique de plus de 50 000 logements peut dès à présent être engagée.

### Soumissions

La Direction des constructions fédérales, division des bâtiments, publie des avis de soumissions concernant la place d'armes de Moudon (installations sanitaires, électricité, chauffage, ventilation, etc. et en particulier d'un bloc opératoire normalisé). Les entreprises intéressées peuvent obtenir tous renseignements jusqu'au 31 mars 1978 à la Direction des constructions fédérales, Effingerstrasse 20, 3003 Berne.

## Congrès

### Conservation de la pierre

Zurich, 14 avril 1978

Le programme de cette journée d'études organisée par l'Institut de conservation des monuments de l'EPFZ

comprend les conférences suivantes, suivies de discussions (en français et allemand, pas d'interprétation simultanée) : *Probleme der Steinkonservierung aus der Sicht des Architekten*, H. Spirig, architecte, Zurich.  
*Dokumentation und Steinkonservierung*, Dr. A. Arnold, ETHZ.  
*Polychromie und Steinkonservierung*, O. Emmenegger, restaurateur, ETHZ.  
*Analyses des mesures in situ effectuées à Lausanne*, L. Girardet, EPFL.  
*Quelques résultats d'essais effectués sur grès molassiques*, V. Furlan, Dr. sc., EPFL.  
*Le problème des silicones dans la conservation des pierres*, J.-P. Pauly, Station océanographique La Rochelle.

Finance d'inscription : Fr. 20.— (repas de midi compris).

Renseignements et inscription, jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1978, à l'Institut, ETH-Zentrum, 8092 Zurich, tél. (01) 32 62 11, int. 2284.

### Le stockage thermique

Paris, 19 avril 1978

C'est le thème de la journée d'études organisée par la Section thermocinétique de la Société française des thermiciens au Centre de la rue Henri-Heine 3, 75016 Paris.

Participation aux frais (incluant remise de documents et déjeuner) : F. fr. 200.—.

Règlement à l'ordre de la SFT par chèque bancaire ou chèque postal (CCP Paris n° 18.541-71).

Renseignements et inscription (avant le 8 avril), à l'adresse ci-dessus.

### Association suisse de technique sanitaire

Lugano, 28-29 avril 1978

L'assemblée générale 1978 de l'Association suisse de technique sanitaire (ASTS) aura lieu à Lugano et sera complétée par deux journées d'information, les 28 et 29 avril 1978.

Thèmes des journées :

1. Problèmes écologiques au Tessin, solutions, mesures réalisées et mesures prévues.
2. Législation en matière de protection de l'environnement et droit de l'environnement en Suisse — Les bases légales et leur application pratique.

Programme et inscription jusqu'au lundi 31 mars 1978 : Association suisse de technique sanitaire, case postale, 8035 Zurich.

## ASIC

### Journée d'étude du 25 novembre 1977

Chaque année, l'ASIC organise une journée d'étude dont le thème touche les domaines intéressant tout particulièrement les propriétaires de bureau, que ce soit dans le domaine des problèmes techniques ou de gestion. Cette année, le choix s'est porté sur les transports ; l'intention du comité était de confronter les opinions des responsables des routes, des chemins de fer et des voies fluviales, au sujet du projet de conception globale des transports. Malheureusement, les autorités fédérales ont demandé aux deux orateurs, employés de l'administration, de s'abstenir de tout commentaire concernant la conception globale des transports, cette étude n'ayant pas encore été présentée